

Article 29 du Règlement

seulement à parler, à nous exprimer sur une tragédie comme celle-là, mais également à faire en sorte qu'on trouve ensemble, collectivement, des solutions pour venir en aide aux gens des Maritimes. Quand on regarde ce que les Canadiens ont été capables de faire pour les affamés de l'Afrique, je pense que tout près de chez nous, nous serons en mesure collectivement de trouver des moyens d'aider nos compatriotes des provinces Maritimes.

Je ne pourrais pas terminer sans mentionner encore une fois, monsieur le Président, que les bénévoles, les gens de la région qui ont tout fait pour maîtriser cet incendie... Heureusement que le Seigneur était présent et Il leur a dit: Eh bien, ce n'est pas seulement au Québec qu'il faut qu'il pleuve aujourd'hui! Il a envoyé un peu de pluie dans les provinces Maritimes, ce qui a aidé grandement à maîtriser l'incendie.

Alors, je voudrais féliciter tous ceux et celles qui se sont unis dans un effort commun pour résoudre ce problème ainsi que ceux qui ont aidé les pompiers: les pompiers volontaires. Je suis certaine qu'ils ont été sur les lieux les premiers. Le département des incendies. Ce sont des gens qui travaillent souvent dans l'ombre, et il nous arrive rarement d'avoir l'occasion de signaler leur implication dans leur communauté. Alors, c'est une occasion de le faire, surtout les pompiers volontaires qui ne sont pas rémunérés pour faire ce genre de travail, qui le font «volontairement». Mais, je voudrais «leur lever mon chapeau!», comme on dit au Québec.

Je suis donc persuadée que mon gouvernement, le gouvernement progressiste conservateur trouvera la méthode de concert avec les provinces et les communautés pour alléger le poids et le fardeau des contribuables des Maritimes suite à cette tragédie.

Monsieur le Président, je vous remercie de m'avoir donné l'occasion de m'exprimer sur ce débat.

[Traduction]

M. George Baker (Gander—Twillingate): Monsieur le Président, avant de faire quelques observations sur les incendies de forêt à Terre-Neuve, je désire féliciter le député qui a présenté la motion et tous les députés qui ont pris la parole jusqu'à maintenant. Cependant, j'invite les gens à faire preuve de circonspection pour ce qui est de blâmer qui que ce soit pour l'un ou l'autre de ces incendies. Quant aux incendies présumément allumés par les Forces armées de la base de Gagetown, j'avais à l'esprit les accusations portées par certaines personnes. Il est important que toutes les victimes des incendies de forêt soient indemnisées.

● (2310)

Il importe d'indemniser les victimes. S'il faut pour cela que les Forces armées soient tenues responsables d'un incendie de forêt, fort bien. Je n'y vois pas d'objection. Il est très difficile pour les militaires de se servir d'obus qui contiennent du phosphore. Ceux-ci posent constamment un problème sur les aires de tir des bases militaires. Le député néo-démocrate a signalé que ses collègues et lui allaient s'assurer que les Forces armées ne lancent pas d'obus par beau temps. Elles en utilisent en hiver et en été, mais cela n'est pas important. Partout où il y a une aire de tir, il y a un risque d'incendie. On ne peut jamais être sûr de pouvoir empêcher un incendie de se déclarer.

Tout le monde sait que la poudre d'un obus qui traverse la neige d'une aire de tir utilisée en hiver va déclencher un incendie au printemps. Le danger est toujours présent. Il est très difficile, après avoir combattu un incendie de forêt, de s'assurer qu'il est éteint. On peut déverser des tonnes d'eau sur un point chaud précis pour découvrir deux ou trois jours plus tard que les flammes se sont ranimées.

Je mets les députés et les médias en garde contre la tentation de désigner les responsables d'un incendie. Il importe que les gens soient indemnisés pour les biens ou la forêt qu'ils ont perdus dans une région donnée. La seule formule qui permette au gouvernement fédéral de faire face à ce problème est celle dite de la catastrophe naturelle.

Si une catastrophe naturelle se produit dans une province, le gouvernement provincial fournit d'abord \$1 par personne. Le gouvernement fédéral paye ensuite environ la moitié des autres frais. Il offre la moitié du deuxième dollar et ainsi de suite. Il débourse 75 p. 100 du dollar suivant et 90 p. 100 du suivant jusqu'à en arriver au point où il paie la plus grande partie du coût. C'est pourquoi les gouvernements provinciaux hésitent à solliciter des fonds en vertu de la formule d'aide en cas de désastre naturel, à moins que le désastre ne soit vraiment énorme. Autrement dit, la formule permet d'obtenir un nombre beaucoup plus élevé de dollars que le chiffre de la population.

C'est le ministère fédéral des Finances qui applique cette formule d'aide en cas de désastre naturel, et son application est déclenchée par une demande d'un gouvernement provincial. Le gouvernement fédéral n'a jamais, à ma connaissance, refusé une telle demande de la part d'un gouvernement provincial.

Cela dit, et étant admis qu'il est très important que ceux qui ont perdu des biens soient indemnisés dans toute la mesure du possible, je tiens également à dire que l'on devrait peut-être coordonner davantage l'utilisation des canadiens et établir davantage de nouvelles escadrilles de canadiens d'un bout à l'autre du pays. Par ailleurs, monsieur le Président, les Forces armées devraient peut-être examiner la possibilité de faire intervenir davantage leurs effectifs dans la lutte aux feux de forêt, comme elles le faisaient il y a bien des années. Il y a 20 et 30 ans, je me souviens que le Royal 22^e Régiment participait souvent à la lutte contre les incendies de forêt dans tous les coins du pays. Il faudrait dans le cas présent appliquer la formule du désastre naturel à Terre-Neuve, au Nouveau-Brunswick et dans l'Île-du-Prince-Édouard. En outre, il faudrait songer à une plus grande présence du ministère de la Défense nationale.

Je tiens à parler brièvement du député de Carleton—Charlotte (M. McCain), qui s'apprête à intervenir dans ce débat. Le député de Carleton—Charlotte par exemple, je crois, va prendre la parole en Chambre dans quelques instants et parler de la cause des incendies de forêt dans l'ensemble du Canada atlantique. Le député de Carleton—Charlotte est peut-être, et je le dis sans beaucoup d'exagération, celui qui s'y connaît le mieux du côté gouvernemental en matière de forêts et de gestion forestière.

M. Nickerson: Vous n'allez pas encore assez loin.

M. Baker: Je dirai que c'est peut-être lui qui s'y connaît le mieux. Il dépasse de loin en connaissances le ministre d'État aux Forêts (M. Merrithew). Je le sais pour l'avoir écouté au fil